



Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

BILAN

En milliers d'euros (K€)

Bilan Actif

EUROPLASMA

EUROPLASMA

RUBRIQUES	Brut	Amort. et dépréciations	Net (N) 31/12/2014	Net (N-1) 31/12/2013
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	1 390	712	679	265
Concession, brevets et droits similaires	1 297	1 238	58	78
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	86		86	561
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 773	1 950	823	904
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	310	74	236	266
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 034	3 751	1 283	2 861
Autres immobilisations corporelles	198	152	46	41
Immobilisations en cours	400	350	50	100
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	5 941	4 327	1 615	3 269
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	36 348	35 815	533	3 706
Créances rattachées à des participations	22 562	16 112	6 450	1 847
Autres titres immobilisés				
Prêts	17		17	17
Autres immobilisations financières	37		37	19
TOTAL immobilisations financières :	58 965	51 927	7 038	5 588
ACTIF IMMOBILISÉ	67 680	58 204	9 476	9 761
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	202	106	96	99
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	526	68	458	458
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	728	174	554	558
AVANCES, ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	6		6	59
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	2 167		2 167	1 825
Autres créances	1 049	20	1 029	1 059
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	3 215	20	3 195	2 884
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	7 714		7 714	676
Disponibilités	5 617		5 617	302
Charges constatées d'avance	89		89	54
TOTAL disponibilités et divers :	13 421		13 421	1 032
ACTIF CIRCULANT	17 370	194	17 177	4 533
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	85 050	58 397	26 652	14 294

Bilan Passif

EUROPLASMA

EUROPLASMA

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2014	Net (N-1) 31/12/2013
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 6 904	6 904	1 576
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	48 973	14 729
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	10	10
Réserves statutaires ou contractuelles	409	421
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(9 407)	
Résultat de l'exercice	(24 966)	(9 407)
TOTAL situation nette :	21 924	7 330
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	628	662
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	22 552	7 992
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	980	1 202
AUTRES FONDS PROPRES	980	1 202
Provisions pour risques	1 129	316
Provisions pour charges	41	24
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 170	340
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	3
Emprunts et dettes financières divers		1 139
TOTAL dettes financières :	0	1 142
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	130	130
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	973	1 749
Dettes fiscales et sociales	846	718
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1	1 020
TOTAL dettes diverses :	1 820	3 488
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES		1
DETTES	1 950	4 760
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	26 652	14 294

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros (K€)

Compte de Résultat (Première Partie)

EUROPLASMA

EUROPLASMA

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2014	Net (N-1) 31/12/2013
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	50	7	56	1 850
Production vendue de services	711	59	770	1 081
Chiffres d'affaires nets	761	66	827	2 931
Production stockée				(245)
Production immobilisée			156	575
Subventions d'exploitation			8	167
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			53	69
Autres produits			0	0
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 043	3 497
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement			16	23
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]			17	93
Autres achats et charges externes			1 339	2 597
TOTAL charges externes :			1 372	2 713
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			39	37
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 212	989
Charges sociales			642	512
TOTAL charges de personnel :			1 854	1 501
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			825	862
Dotations aux provisions sur immobilisations			1 077	200
Dotations aux provisions sur actif circulant				20
Dotations aux provisions pour risques et charges			871	125
TOTAL dotations d'exploitation :			2 773	1 207
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			80	61
CHARGES D'EXPLOITATION			6 118	5 519
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(5 075)	(2 023)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

EUROPLASMA

EUROPLASMA

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2014	Net (N-1) 31/12/2013
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(5 075)	(2 023)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	417	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	60	117
Reprises sur provisions et transferts de charges	1	18 140
Différences positives de change		1
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	1
	478	18 257
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	19 297	25 954
Intérêts et charges assimilées	1 271	189
Différences négatives de change		0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	20 568	26 143
RÉSULTAT FINANCIER	(20 090)	(7 885)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(25 165)	(9 908)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2	75
Produits exceptionnels sur opérations en capital	196	136
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	198	211
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	79	81
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	23	
	107	81
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	91	129
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	(108)	(371)
TOTAL DES PRODUITS	1 719	21 965
TOTAL DES CHARGES	26 685	31 372
BÉNÉFICE OU PERTE	(24 966)	(9 407)

ANNEXE

En milliers d'euros (K€) sauf indication contraire

SOMMAIRE

PAGE

1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	11
1.1 Evénements corporate	11
1.2 Evénements particuliers de Europlasma SA	13
2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	15
3 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN.....	16
3.1 Immobilisations incorporelles	16
3.1.1 Frais de développement.....	16
3.1.2 Concessions, brevets et droits similaires.....	17
3.1.3 Autres immobilisations incorporelles.....	17
3.2 Immobilisations corporelles	17
3.3 Immobilisations financières	18
3.3.1 Autres participations	18
3.3.2 Créances rattachées à des participations	21
3.4 Stocks et en-cours.....	22
3.5 Créances	22
3.6 Valeurs mobilières de placement et Disponibilités	22
3.7 Charges constatées d'avance.....	23
3.8 Capitaux propres	24
3.8.1 Traitement des frais sur augmentation de capital.....	24
3.8.2 Composition du capital social	24
3.8.3 Tableau de variation des capitaux propres	24
3.8.4 Capitaux propres en dilution	25
3.8.5 Bons de souscriptions d'actions restant à exercer.....	25
3.8.6 Plans d'attribution gratuite d'actions	26
3.8.7 Subventions	29
3.9 Autres fonds propres	30
3.10 Provisions	30
3.10.1 Provisions pour risques	30
3.10.2 Provisions pour garanties	31
3.10.3 Provisions pour pensions et obligations similaires	31
3.11 Dettes.....	32
3.12 Produits constatés d'avance	32
3.13 Soldes en devises.....	32
4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	33
4.1 Chiffre d'affaires.....	33
4.2 Autres produits d'exploitation.....	33
4.3 Résultat financier.....	34

4.4	Résultat exceptionnel	34
4.5	Impôts sur les bénéfices	35
4.6	Opérations en devises	35
5	AUTRES INFORMATIONS.....	36
5.1	Evénements postérieurs à la clôture	36
5.2	Engagements financiers.....	37
5.2.1	Engagements donnés	37
5.2.2	Engagements reçus	38
5.3	Réconciliation des postes de bilan et compte de résultat avec les entreprises liées.....	38
5.4	Transactions significatives qui n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché avec des parties liées	39
5.5	Effectifs	39
5.6	Rémunération des organes d'administration et de direction	39
5.7	Informations diverses	39
5.7.1	Variation des immobilisations et des amortissements.....	40
5.7.2	Etat des provisions	42
5.7.3	Etat des échéances des créances et des dettes	43
5.7.4	Etat des produits à recevoir	44
5.7.5	Etat des charges à payer	44
5.7.6	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	45
5.7.7	Accroissements et allègements de la dette future d'impôt.....	45

1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Evénements corporate

L'année a été marquée par les événements suivants, détaillés ci dessous :

Changements de gouvernance

Changements au niveau de la Direction Générale du Groupe

Le Conseil d'Administration du 23 décembre 2013 a nommé M. Jean-Eric Petit à la succession de M. François Marchal en qualité de Directeur Général du Groupe Europlasma, avec prise de fonction le 6 janvier 2014.

Jean-Eric Petit a également succédé à François Marchal aux fonctions de Directeur Général de CHO Power, Président d'Inertam, Président de CHOPEX et gérant de la SC Immobilière de Gazéification.

François Marchal conserve son siège d'administrateur.

Changements au sein du Conseil d'Administration

Lors du Conseil d'Administration du 28 janvier 2014, Jean-Claude Rebischung, Administrateur d'Europlasma depuis 2006, a démissionné de son mandat. Suite à cette démission, le Conseil a décidé de coopter Jean-Eric Petit en qualité d'Administrateur à compter de cette même date et pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Rebischung, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 1^{er} septembre 2014.

Par ailleurs, suite à la cession par Crédit Suisse de son activité « Customized Fund Investment Group » (CFIG) à Grovesnor Capital Management LP, annoncée en janvier 2013, une réorganisation de la participation détenue par le véhicule Crédit Suisse Europlasma SPV au capital d'Europlasma est intervenue le 12 avril 2014. Dans ce contexte, la société DLJ MB Advisors, représentée par Monsieur Roger Ammoun, a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 31 mars 2014. Le conseil d'administration du 1er avril 2014 a décidé de coopter, en remplacement de la société DLJ MB Advisors, la société Crédit Suisse Asset Management, représentée par Henri Arif, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 1^{er} septembre 2014.

Suspension et reprise de cotation

En raison de lourdes incertitudes techniques et financières principalement liées aux délais supplémentaires de livraison de la centrale CHO Morcenx, la cotation du titre ALEUP a été suspendue le 31 mars 2014.

En date du 9 Septembre 2014, sur la base des progrès techniques réalisés sur l'usine de CHO Morcenx, d'une organisation recentrée sur ses métiers de base et d'une stratégie de développement commercial visant à valoriser les technologies propriétaires, impulsée par le nouveau Directeur Général, le groupe annonçait la reprise de la cotation du titre ainsi que le

lancement imminent d'une augmentation de capital. (cf note renforcement et assainissement de la structure financière)

Renforcement et assainissement de la structure financière

Augmentation de capital de 4,4 M€, prime d'émission incluse, avec maintien du DPS en février 2014.

Une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) a été lancée le 6 janvier 2014. Le montant de l'opération initialement de 3 784 K€ a été porté après exercice de la clause d'extension à 4 351 K€ avec la création d'un total de 7 251 778 actions ordinaires nouvelles. L'actionnaire principal, Crédit Suisse Europlasma SPV LLC a participé à l'augmentation de capital par conversion d'une partie de sa créance en 1 305 892 nouvelles actions pour un montant de 784 K€.

Prêts relais supplémentaires de 2,8 M€ accordés par l'actionnaire de référence du Groupe et CHO Morcenx en mai 2014.

Le conseil d'administration du 16 avril 2014 a approuvé les termes du nouveau prêt accordé pari passu par l'actionnaire de référence Crédit Suisse Europlasma SPV LLC (CSE) et CHO Morcenx. Ce prêt, d'un montant de 2 800 K€ a complété les aides financières (reports d'échéances) accordées par l'Etat et par certains des autres partenaires clés du Groupe pour couvrir les besoins de trésorerie du Groupe entre avril et juillet 2014.

Ces prêts, remboursables au plus tard en mai 2015, en numéraire, ou par conversion en actions Europlasma ou en actions CHO Power, ont été rémunérés au taux de 10%.

Ces prêts ont été convertis en actions à l'issue des augmentations de capital d'octobre.

Prêts relais supplémentaires de 3 M€ consentis par des partenaires financiers en août 2014

En juillet et août 2014, la société a obtenu de nouveaux prêts court terme d'un montant total de 3 000 K€. Cette somme a couvert les besoins en financement du Groupe jusqu'aux augmentations de capital d'octobre 2014. Le partenaire financier majoritaire de CHO Morcenx a consenti un prêt de 1 500 K€ et de nouveaux partenaires financiers, ont également consenti un prêt de 1 500 K€. Ces nouveaux prêts consentis pour une durée d'un an, ont été rémunérés au taux de 15% et comportaient une clause de rémunération additionnelle en cas de remboursement accéléré par voie de conversion en actions dans le cadre de l'augmentation de capital. Ces prêts ont été convertis en actions dans le cadre des augmentations de capital d'octobre.

Augmentations de capital pour un total de 35,9 M€, prime d'émission incluse d'octobre 2014

Afin d'assainir la structure d'endettement et de poursuivre le redressement du Groupe, de couvrir les besoins en fonds de roulement pendant la période de montée en puissance de l'usine de CHO Morcenx ainsi que les besoins de réinvestissement, une 1^{ière} augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) a été lancée en septembre 2014, suivie d'une 2^{ième} augmentation de capital réservée aux personnes ayant consenti des prêts à la société depuis le 1^{er} janvier 2013.

Les augmentations de capital se sont élevées à 35 910 K€, prime d'émission incluse dont 22 195 K€ de liquidités et 13 715 K€ de prêts convertis en actions.

Cette opération a permis de rembourser l'ensemble des prêts relais consentis depuis 2012.

Outre l'élimination de la dette correspondante au bilan, la conversion de ces prêts a permis d'éliminer tous les nantissements qui y étaient associés.

Emission et exercice des BSAR, augmentation de capital de 0,8 M€, prime d'émission incluse

Le 6 novembre 2014, Europlasma a procédé à l'émission de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) de deux catégories attribuées gratuitement à chaque actionnaire dont les titres étaient enregistrés comptablement à la clôture de bourse du 5 novembre 2014, chaque actionnaire recevant un BSAR A et un BSAR B pour chaque action détenue.

2 BSAR A donneront le droit de souscrire 1 action nouvelle au prix de 0,80€ par action, pour une durée de 3 ans à compter du 6 novembre 2014. Il a été émis 68 027 795 BSAR A.

4 BSAR B donneront le droit de souscrire 1 action nouvelle au prix de 1,30 € par action, pour une durée de 5 ans à compter du 6 novembre 2014. Il a été émis 68 027 795 BSAR B.

Au 31 décembre 2014, 1 017 175 actions nouvelles avaient été créées suite à l'exercice de BSAR A et BSAR B, représentant une augmentation de capital, prime d'émission incluse, d'un montant de 834 K€. Etudes et ingénierie, torches et procédés (Europlasma Industries)

1.2 Evénements particuliers de Europlasma SA

Contrat KNPP (Kozloduy Nuclear Power Plant)

Europlasma collabore avec Iberdrola et Belgoproces depuis 2010 dans le cadre d'un contrat de traitement et de conditionnement des déchets faiblement et très faiblement radioactifs de la centrale nucléaire de Kozloduy (Bulgarie).

L'exécution du contrat a temporairement été suspendue en 2014 à la demande du client. A la suite de décisions du gouvernement bulgare, celui-ci a modifié le planning de construction du bâtiment devant accueillir l'unité de vitrification des déchets faiblement radioactifs. Le nouveau calendrier prévisionnel prévoit désormais l'installation des équipements en fin d'année 2015.

En conséquence, l'unité de vitrification, qui a été réceptionnée en usine à Morcenx avec succès au cours de l'été 2013 et expédiée sur le site Bulgare fin 2013, sera de ce fait remontée dans la centrale nucléaire à l'hiver 2015.

Développement commercial

Suite aux efforts déployés par Europlasma en termes de communication et de commercialisation, quatre commandes d'études ont été reçues, soulignant l'intérêt de la technologie proposée par Europlasma dans des secteurs aussi divers que la sidérurgie, la chimie de synthèse ou la neutralisation de déchets toxiques. Ces études ont été commandées par un industriel chinois et par deux autres clients européens. Ces études d'ingénierie représentant un chiffre d'affaires de 87 K€ sur 2014, constituent une étape indispensable à la validation d'un procédé industriel innovant basé sur les propriétés des torches à plasma, et sont donc préliminaires à la fourniture de systèmes, pouvant générer un chiffre d'affaires plus substantiel pour le Groupe.

Activité de Recherche et développement

Programme R&D KIWI

Europlasma et Kobelco Eco-Solutions ("Kobelco", Groupe Kobe Steel) ont entrepris un programme commun de recherche et développement dans le domaine de la production d'électricité à partir de déchets qui vise la génération d'un processus industriel basé sur les technologies respectives d'Europlasma et de Kobelco, dit KIWI (Kobelco Industrial CHO PoWer Gaslification). Ce programme représentait un co-investissement de plus de 6 millions d'euros sur

3 ans. La construction du pilote avait été achevée en 2012 et celui ci avait été mis en service pour la réalisation de trois campagnes d'essais aux mois d'octobre, novembre et décembre 2012 avec des résultats satisfaisants suivies de quatre campagnes en 2013.

La dernière campagne d'essais (n°9) a été réalisée avec succès en février 2014 : le concept de craquage thermique des goudrons contenus dans le gaz de synthèse produit par le gazéifieur à lit fluidisé du partenaire KES (Groupe Kobe Steel) par le réacteur Turboplasma® est validé. Les coûts des essais activés en frais de développement sont amortis sur 5 ans.

L'accord de partenariat de développement entre Europlasma et KES a expiré fin mars 2014 et les modalités de son renouvellement éventuel sont étudiées. Au vu de cette incertitude, une provision pour dépréciation de l'actif a été comptabilisée au 31 décembre 2014 (cf note 5.7.1).

Des aides à l'innovation ont été demandées auprès d'organismes publics afin de faciliter le financement des campagnes d'essais. Sur l'exercice 2014, le Groupe a perçu la seconde tranche de la subvention du Conseil Régional d'Aquitaine pour 144 K€.

SESCO (Stockage Energie Solaire sur COfalit) et RESCOFIS

Le projet SESCO consiste à valoriser le Cofalit (matériau issu de la vitrification de déchets d'amiante) dans le domaine du stockage d'énergie, principalement en lien avec l'utilisation de concentrateurs solaires. Le consortium qui a réalisé ce programme était constitué du laboratoire de thermo-énergétique PROMES, du laboratoire de matériaux Cemthi et d'Europlasma et a bénéficié d'une subvention de l'ANR de 30 K€.

Ce programme a été clôturé en 2014 et se prolonge avec le programme ANR RESCOFIS (2014-2017) animé par Idhelio et en collaboration avec Rhapsodie (Ecole des Mines d'Albi, l'ICAM de Toulouse et Europlasma). Ce nouveau projet doit aboutir à la réalisation d'un prototype de centrale de quelques centaines de kW équipé d'un stockeur/échangeur utilisant du Cofalit granulaire comme matériau de stockage d'énergie thermique issue du captage du rayonnement solaire (système Beam Down). Il bénéficie d'une aide ANR d'un montant total de 26 K€.

2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux d'Eurolasma SA au titre de l'exercice clos le 31/12/2014 font apparaître :

- un total bilan de 26 652 k€ et
- un résultat net déficitaire de 24 966 k€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27 avril 2015 par le Conseil d'Administration.

Les conventions générales comptables du PCG ont été appliquées, conformément aux principes généralement admis :

- Les principes d'observation :
 - o principe de l'entité
 - o principe de spécialisation des exercices
 - o principe de continuité de l'exploitation
- Les principes d'évaluation :
 - o quantification monétaire
 - o principe des coûts historiques
 - o principe de prudence
- Les principes de responsabilité :
 - o permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - o le principe de bonne information et le principe d'importance relative
 - o le principe de la justification des faits (vérifiabilité)

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Continuité d'exploitation

Compte tenu des plans prévisionnels de trésorerie établis sur la base d'une livraison partielle de la centrale CHO Morcenx à l'été 2015 et sur la base des accords passés entre CHO Morcenx et CHO Power incluant notamment la restitution de la garantie complémentaire de 4 000 K€ versée en 2014, la société estime disposer des ressources financières suffisantes pour couvrir ses besoins en 2015.

D'autre part, à compter du 6 Novembre 2015 et sous réserve que les conditions de marché le permettent, la société a la faculté d'inciter à la conversion en actions des BSAR A en circulation. Le produit de ces conversions pourrait apporter jusqu'à 26 M€ de liquidités supplémentaires au Groupe.

Changements de méthodes comptables

N/A

Changements de modalités d'application et d'estimations

N/A

Corrections d'erreurs

N/A

3 Notes relatives aux postes de bilan

3.1 Immobilisations incorporelles

3.1.1 Frais de développement

Europlasma applique la méthode préférentielle de comptabilisation à l'actif des coûts de développement. Ces derniers sont portés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et respectant l'ensemble des critères d'activation listés par le PCG : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation incorporelle et, de l'utiliser ou de la vendre, capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel, génération d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources appropriées et capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Tant que les frais de recherche et de développement comptabilisés à l'actif n'auront pas été totalement amortis, il ne pourra être procédé à aucune distribution de dividendes si le montant des réserves libres n'est pas au moins égal à celui des frais non amortis.

Au 31 décembre 2014, les frais de recherche et développement sont principalement constitués des frais de développement relatifs au programme SESCO pour 142 K€ (170 K€ en 2013) et KIWI pour 519 K€.

GALACSY®

Le projet GALACSY®, lancé en 2006 en partenariat avec le CEA, visait à :

- mettre au point le cœur de procédé de gazéification (réacteur, injection de biomasse, torche à plasma spécialisée) et sa compatibilité avec des catalyseurs de pétrochimie Fischer Tropsch ;
- développer une torche à plasma n'introduisant pas d'élément extérieur au process afin de garantir le plus haut niveau de pureté du gaz de synthèse ;
- la mise à l'échelle dans un "Pilot Demonstration Unit" de 100 kg/heure pour démontrer la viabilité de ce procédé.

560 K€ de charges liées à ce programme ont été activées entre 2006 et 2010 en immobilisations incorporelles. Les charges activées correspondent pour l'essentiel aux temps passés déterminés à partir des pointages des salariés et de taux horaires constitués de la masse salariale chargée ainsi de frais indirects forfaitaires évalués à 20% de la masse salariale considérée. Le programme est totalement amorti au 31/12/14.

SESCO (Stockage Energie Solaire sur COfalit) et **RESCOFIS**

Le projet SESCO consistait à valoriser le Cofalit (matériau issu de la vitrification de déchets d'amiante) dans le domaine du stockage d'énergie, principalement en lien avec l'utilisation de concentrateurs solaires.

Ces frais de développement sont amortis sur une période de 5 ans qui court depuis le 1er novembre 2013, date de leur mise en service.

Ce programme a été clôturé en 2014 et se prolonge avec le nouveau programme ANR RESCOFIS (2014-2017) dont les frais de développement non significatifs sur 2014 n'ont pas été activés.

KIWI

Ces frais sont relatifs aux campagnes d'essais relatifs à la validation du concept de craquage thermique des goudrons contenus dans le gaz de synthèse produit par le gazéifieur à lit fluidisé du partenaire KES (Groupe Kobe Steel) par le réacteur Turboplasma®. Ce programme a fait l'objet d'un financement par l'ANR, OSEO et le Conseil Régional d'Aquitaine.

Les coûts des essais activés en actifs incorporels en cours depuis le lancement du programme ont été reclassés en frais de développement au 1^{er} avril 2014, ils sont amortis sur 5 ans. L'accord de partenariat de développement entre Europlasma et KES a expiré fin mars 2014, son extension éventuelle fait l'objet de discussions.

3.1.2 Concessions, brevets et droits similaires

Les montants comptabilisés au titre des brevets correspondent:

- aux frais de dépôts des brevets et
- aux brevets acquis.

Ces montants sont amortis sur une durée fonction de leur durée prévisionnelle effective d'utilisation, soit 5 à 10 ans.

Les montants comptabilisés au titre des licences correspondent:

- au prix des licences et
- aux frais annexes (documentation, prototypage...) supportés pour leur mise en utilisation.

Les licences ou concessions sont amorties sur leur durée effective d'utilisation, supposée égale à leur durée contractuelle. Les logiciels immobilisés sont amortis en linéaire selon leur durée prévisionnelle d'utilisation, soit entre 1 et 3 ans.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

3.1.3 Autres immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2014, les autres immobilisations incorporelles qui s'élèvent à 86 K€ (31 décembre 2013 : 561K€) sont constituées de frais de développements relatifs à des programmes de R&D en cours d'exécution.

L'activation de ces coûts de développement répond aux règles énoncées ci-avant en section 3.1.1 Frais de développement.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- | | |
|---|-------------|
| - Agencements et aménagements des constructions | 10 à 20 ans |
| - Installations techniques | 3 à 10 ans |
| - Matériel et outillage industriels | 3 à 10 ans |
| - Matériel de transport | 5 ans |
| - Matériel de bureau et informatique | 3 à 5 ans |
| - Mobilier | 5 à 10 ans |
| - Installations générales | 5 à 10 ans |

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

3.3 Immobilisations financières

3.3.1 Autres participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat des titres ainsi que les frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

La comparaison effectuée élément par élément entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values. Les moins-values latentes sont comptabilisées sous la forme d'une dépréciation, sans compensation avec les plus-values latentes.

Tableau-liste des filiales et participations

En milliers d'euros (K€)												
				Brute	Nette							
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication :												
1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)												
	SAS Inertam	2 237	-6 956	100,00%	6 115	0	231	1030	9 891	-1885	0	Néant
	SAS FIG	622	40	80,62%	4 510	533	0	0	0	-11	417	Néant
	SAS CHO Power	575	-16 040	100,00%	25 710	0	20 101	3 400	-571	-16 074	0	Néant
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)												
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B. Renseignements globaux sur les autres titres												
1. Filiales non reprises au § A.												
	Société Civile Immobilière de Gazéification				1	0	2 461	0			0	Néant
					0	0	0	0			0	
2. Participations non reprises au § A.												
	a. Dans des sociétés françaises (ensemble)				0	0	0	0			0	
	b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)				0	0	0	0			0	
C. Renseignements globaux sur les titres												
C'est-à-dire A + B												
1. Filiales												
	a. Filiales françaises (ensemble)				36 336	533	22 793	4 430			417	Néant
	b. Filiales étrangères (ensemble)				0	0	0	0			0	
2. Participations												
	a. Dans des sociétés françaises (ensemble)				0	0	0	0			0	
	b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)				0	0	0	0			0	

Justification de la valeur des titres :

Dans le cadre de l'établissement de ses comptes annuels 2014, la société a été amenée à reconsidérer la valeur d'utilité des titres qu'elle détient dans ses 4 filiales Inertam, FIG, CHO Power et Société Civile Immobilière de Gazéification et à enregistrer des provisions pour dépréciation d'un total de 19 297 K€ sur ces titres.

Titres Inertam, dépréciés à 100%

La production du 1^{er} semestre 2014 (1456 tonnes vitrifiées) a été fortement perturbée par des pannes récurrentes affectant en particulier les redresseurs des torches.

La campagne d'entretien préventif a été réalisée en juin 2014. La production a repris en juillet et grâce aux efforts de rigueur opérationnelle déployés dès le premier semestre, de meilleures réalisations qualitatives et quantitatives ont permis de vitrifier 2587 tonnes sur le 2nd semestre 2014.

Malgré cette amélioration sensible, le tonnage total traité en 2014 (4043 tonnes) reste très inférieur au niveau requis pour atteindre le point mort. Compte tenu de la perte constatée sur l'exercice 2014, la direction a décidé de déprécier à 100% la valeur des titres d'Inertam.

La Direction réévaluera la valeur d'utilité de ces titres dans le cadre de l'établissement des comptes annuels 2015 au regard des performances d'Inertam attendues en progression.

En effet, l'année 2015 a débuté avec la réfection complète du four. Cet arrêt programmé s'est terminé fin février. La production a redémarré début mars avec un taux de disponibilité et des volumes traités conformes aux attentes.

Titres FIG, 533K€ de valeur nette après provision de 3 989K€

Compte tenu de la cession d'Europe Environnement en décembre 2013, la société n'a plus à ce jour de survaleur potentielle. La valeur nette des titres a donc été réévaluée en fonction de la quote-part de situation nette détenue au 31 décembre 2014, et ce suite au rachat des minoritaires courant 2014. Par ailleurs, cette valorisation nette de 533 k€ tient compte des distributions de dividendes perçues en 2014 (417 K€) et des distributions à venir une fois les dernières tranches de paiement reçues.

Titres CHO Power, dépréciés à 100%

CHO Power, filiale dédiée aux Energies Renouvelables, a finalisé en 2012 la construction de l'usine de production électrique à partir de déchets et biomasse de Morcenx. La centrale électrique a été mise en route à l'été 2012 mais la livraison technique préliminaire (Take Over Date) n'a pas pu avoir lieu à cause de la défaillance du gazéifieur et d'un incident technique qui a entraîné l'arrêt de l'usine en février 2013. Le redémarrage de l'usine a eu lieu début 2014, après remplacement de l'équipement défaillant par un gazéifieur fourni par la société américaine PRM Energy Systems Inc. Toutefois, des incidents sur certains auxiliaires et des besoins de réglage sur le procédé ont retardé une nouvelle fois la livraison technique préliminaire de l'usine (Take Over Date, « TOD »), qui était fixée au 28 février 2014, et qui est finalement intervenue le 13 juin 2014, au terme des tests de performance convenus. En conséquence et conformément aux accords, le % de détention de CHO Power dans CHO Morcenx est passé de 25% à 35% en date du 29 septembre 2014 suite à l'exercice des BSA3.

Les différentes campagnes de tests menées pendant la période de montée en puissance ont permis d'effectuer des progrès substantiels dans la mise au point du procédé :

- Les essais de juillet ont permis de faire fonctionner les moteurs avec du gaz de synthèse issus de déchets, matérialisant une innovation majeure.

- Les essais de septembre 2014 ont permis de porter le PCI (Pouvoir Calorifique Inférieur) du gaz de synthèse de 2,5 à 4,2 MJ/kg et
- les essais de performance d'octobre ont permis de valider le fonctionnement de la centrale à son rendement nominal : ainsi, pour un débit de déchets/biomasse entrant d'environ 4 t/h, et grâce au fonctionnement simultané de la turbine et des deux moteurs, la centrale a délivré au réseau 5 MWe d'électricité renouvelable.
- en décembre 2014, des tests d'endurance ont été effectués : pour la première fois l'usine de CHO Morcenx a fonctionné pendant 14 jours consécutifs, entre le 1^{er} et le 14 décembre, traitant 886 tonnes de déchets et biomasse et produisant 383MWh d'électricité.

La livraison finale de l'usine (Acceptance) est donc programmée en deux étapes : livraison de l'usine dans sa configuration actuelle (avec deux moteurs) à l'été 2015 (« Acceptance with Reserve ») et livraison complétée avec les moteurs supplémentaires quelques mois plus tard (« Lifting of Reserves »).

Compte tenu de ces éléments et des capitaux propres négatifs de cette filiale (-16040 k€), la direction a décidé d'enregistrer une dépréciation complémentaire des titres de la société pour 601 k€, ramenant ainsi leur valeur nette comptable à 0, et de déprécier les créances rattachées d'une valeur brute de 20 101 k€ à hauteur de 15 473 k€.

3.3.2 Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations représentent les avances et prêts à moyen ou long terme consentis par Europlasma à ses filiales.

Les créances rattachées à des participations font l'objet d'une dépréciation dès lors qu'une perte apparaît probable et que les titres correspondants ont été dépréciés en totalité. L'appréciation de la probabilité de la perte s'effectue au regard de la situation d'ensemble et des circonstances de l'espèce. Leurs échéances sont données en note 5.7.3.

Au 31 décembre 2014, elles sont intégralement constituées de la créance envers la SC Immobilière de Gazéification (SCIG) et de la créance envers CHO Power.

Au cours de l'exercice 2014, Europlasma a avancé à la SC Immobilière de Gazéification 614 k€ de fonds supplémentaires pour honorer les remboursements de prêts dans la mesure où les facturations de loyers n'ont pas pu débiter. Une provision pour dépréciation de la créance a été constatée à hauteur de la situation nette de la SCIG retraitée des amortissements soit 639 k€. Les titres de participation pour un montant de 1 k€ ont également été dépréciés à 100%.

Europlasma a également avancé à sa filiale CHO Power 20 101 K€ sur l'exercice 2014, dont 6 660 K€ pour rembourser les prêts que CHO Power avait souscrit auprès de Crédit Suisse Europlasma en 2013, et 13 316 K€ de liquidités pour faire face aux besoins de CHO Power dans le cadre de la finalisation du contrat EPC et de sa filiale CHOPEX pour la mise en route et les essais de l'usine. Comme présenté en note 3.3.1, cette créance de 20 101 K€ a été dépréciée à hauteur de 15 743K€.

3.4 Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements sont évalués suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CUMP).

Les en-cours de production et les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourants à la production.

Le coût de la sous-activité est toujours exclu de la valeur des stocks et en-cours.

Les intérêts des emprunts sont toujours exclus de la valorisation des stocks et en-cours.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est inférieure à l'autre terme énoncé.

La méthode suivante a été appliquée, inchangée depuis 2009, sur les stocks qui ne sont pas individuellement réservés pour satisfaire une commande client en carnet :

- dernier mouvement de stock intervenu en N : pas de provision
- dernier mouvement de stock intervenu en N-1 : provision de 25% de la valeur brute
- dernier mouvement de stock intervenu en N-2 : provision de 50% de la valeur brute
- dernier mouvement de stock intervenu en N-3 : provision de 100% de la valeur brute.

Les stocks et en-cours s'établissent à 554 K€ au 31/12/2014 contre 558 K€ au 31/12/2013.

3.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Ce poste inclut les créances liées à la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable ; cette analyse est menée au « cas par cas ». Il n'y a pas de provision pour dépréciation significative sur les créances de l'actif circulant (31/12/2013 : idem).

Les échéances des créances sont données en note 5.7.3.

3.6 Valeurs mobilières de placement et Disponibilités

Les disponibilités et concours bancaires courants sont inscrits au bilan pour leur valeur recouvrable ou exigible, et suivant le principe de non compensation.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées suivant la méthode "du premier entré premier sorti". Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2014, le versement initial de 200 K€, augmenté de 50 K€ en septembre 2013, géré dans le cadre du contrat de liquidité est placé à hauteur de :

- 105 K€ d'actions propres, soit 102 620 titres détenus (31 décembre 2013 : 41 K€ d'actions propres, soit 56 288 titres détenus) et
- 20 K€ en disponibilités (31 décembre 2013 : 100 K€).

La valeur d'inventaire de ces actions propres n'étant pas inférieure à la valeur comptable au 31/12/14, aucune provision pour dépréciation n'a été enregistrée.

La société dispose également comme placements de 2 portefeuilles de titres de respectivement 519 K€ et 91 K€ gagés au profit d'HSBC en 2010 en garantie des 2 cautions bancaires émises en faveur d'Iberdrola. Voir en note 5.2.1 Engagements donnés.

Suite à la réception des liquidités issue de l'augmentation de capital du mois d'octobre 2014, 2 dépôts à terme ont été souscrits pour 2 000 K€ et 5 000 K€ et un placement de 4 000 K€ a été effectué sur un compte rémunéré.

La trésorerie est également composée de 834 k€ liés aux exercices des BSAR A et BSAR B entre le 6 novembre 2014 et le 31 décembre 2014.

3.7 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra postérieurement à la date de clôture.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 89 K€ au 31 décembre 2014 contre 54 K€ au 31 décembre 2013. La nature de ces charges est restée sensiblement la même.

3.8 Capitaux propres

3.8.1 Traitement des frais sur augmentation de capital

Les coûts externes afférents aux augmentations de capital sont imputés sur la prime d'émission. Ces coûts externes sont principalement constitués d'honoraires.

Le montant des frais imputés sur la prime d'émission pour les 2 augmentations de capital de février et octobre 2014, ainsi que pour l'augmentation de capital liée à l'exercice des BSAR sur novembre et décembre 2014 est de 1 534 k€.

3.8.2 Composition du capital social

Au 31 décembre 2014, le capital social d'Europlasma est composé de 69 044 970 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 € chacune.

Toutes les actions émises ont été totalement libérées.

Ces actions sont cotées sur le marché Alternext de NYSE Euronext. Elles peuvent être inscrites sous la forme de titres nominatifs (purs ou administrés) ou de titres au porteur.

Au cours de l'exercice 2014 :

- 124 500 actions ordinaires ont été créées dans le cadre des attributions gratuites d'actions,
- 7 251 778 actions ordinaires ont été créées lors de l'augmentation de capital de février 2014 ;
- 44 886 782 actions ordinaires ont été créées lors de l'augmentation de capital d'octobre 2014 ;
- 1 017 175 actions ordinaires ont été créées lors de l'exercice de BSAR A et BSAR B

	31/12/2014	31/12/2013	variation
Nombre d'actions ordinaires	69 044 970	15 764 735	53 280 235
Nombre d'actions de préférences	0	0	0
Total	69 044 970	15 764 735	53 280 235

3.8.3 Tableau de variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	01/01/2014	Affectation rat N-1	Rat N	AGA	Opé en K hors AGA	Div.	Subventions	Autres	31/12/2014
Capital social	1 576			12	5 316				6 904
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	14 729				35 778			-1 534	48 973
Réserve légale	10								10
Réserves statutaires ou contractuelles	421			-12					409
Report à nouveau	0	-9 407			0				-9 407
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-9 407	9 407	-24 966						-24 966
Subventions d'investissement	662						-34		628
TOTAL CAPITAUX PROPRES	7 992	0	-24 966	0	41 094	0	-34	-1 534	22 552

3.8.4 Capitaux propres en dilution

	Nombre d'actions	Capitaux propres en euros	Capitaux propres par action en euros	Résultat en euros	Résultat par action en euros
Capitaux propres au 31/12/2014	69 044 970	22 552 239	0,3	-24 965 590	-0,4
Augmentation de capital liée aux attributions gratuites d'actions	604 380				
BSAR A	33 036 263				
BSAR B	16 967 409				
BSA	0				
Capitaux propres au 31/12/2014 en dilution	119 653 021	22 552 239	0,2	-24 965 590	-0,2

3.8.5 Bons de souscriptions d'actions restant à exercer

Au 31 décembre 2014, il n'y a pas de bons de souscriptions d'actions émis restant à exercer.

3.8.6 Plans d'attribution gratuite d'actions

Le tableau ci-après présente les mouvements sur les actions en cours d'acquisition au cours de 2014 :

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le conseil d'administration	Date de l'attribution effective	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2013	Actions réputées acquises en 2014*	Actions attribuées en 2014	Actions perdues en 2014	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2014
Attribution du 23/08/10	06/11/08	23/08/10	23/08/2014	40 000	-40 000			
Attribution du 05/10/11	21/06/2011	05/10/2011	entre le 05/10/13 et le 05/10/15	40 000	-6 000			34 000
Fidélité n°3	21/06/2011	05/10/2011	entre le 03/01/14 et le 07/05/13	52 000	-44 000	36 000	-3 000	41 000
Attribution du 20/03/2012	21/06/2011	20/03/2012	20/03/2014	38 500	-34 500		-4 000	0
Attribution du 19/06/2012	21/06/2011	19/06/2012	19/06/2016	30 000				30 000
Attribution du 12/09/2012	21/06/2011	12/09/2012	12/09/2016	40 000				40 000
Attribution du 30/01/13	21/06/2011	30/01/2013	30/01/2015	2 750			-500	2 250
Attribution du 18/09/2013	21/06/2011	12/09/2013	12/09/2017	65 000				65 000
Attribution du 28/01/14	21/06/2011	28/01/2014	Entre le 28/01/2016 et le 28/01/2018			392 130		392 130
TOTAL				308 250	-124 500	428 130	-7 500	604 380

L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans pour les résidents fiscaux français et de 4 ans pour les non résidents fiscaux français. Pendant cette période, les bénéficiaires ne sont pas titulaires des actions qui leur sont attribuées et les droits résultant de cette attribution sont incessibles. Au terme de ce délai, les actions nouvelles seront créées et définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, mais resteront incessibles pour les bénéficiaires résidents fiscaux français durant une période minimum de 2 ans (période dite de conservation).

Première délégation accordée par décisions de l'Assemblée Générale du 17 mai 2005

Le nombre d'actions gratuites ne pouvait dépasser 10% du capital social existant au jour de la première attribution décidée par la réunion du Conseil d'Administration du 19 mars 2006 soit 844 825 actions. La durée de validité de cette délégation était de 38 mois. Deux plans ont été mis en œuvre durant la 1ère délégation.

1. Plan d'attribution d'actions gratuites appelé Plan de Fidélité n°1 :

Ce plan, à la suite de la décision du Conseil d'Administration du 19 mars 2006, a permis d'attribuer gratuitement des actions aux salariés présents le 19 mars 2006 mais également à

tous nouveaux salariés embauchés pendant la délégation et aux salariés faisant l'objet de changement de catégorie professionnelle. Les 290 000 actions attribuées dans le cadre de ce plan avaient été acquises de manière définitive au 31 décembre 2010 au terme de la période d'acquisition de deux ans.

2. Plan d'attribution d'actions gratuites appelé Attribution du 15 janvier 2008 :

Par décisions en date du 15 janvier 2008, le Conseil d'Administration a voté l'attribution gratuite de 93 000 actions pour certains salariés de la Société et de sociétés qui lui sont liées. Ces 93 000 actions attribuées ont été acquises de manière définitive au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Deuxième délégation accordée par décisions de l'Assemblée Générale du 6 novembre 2008

Lors de l'Assemblée Générale du 6 novembre 2008, il a été voté la prolongation du plan d'attribution d'actions gratuites à hauteur de 10% du capital social, soit la possibilité d'attribuer gratuitement 1 137 075 actions. La durée de validité de cette délégation était également de 38 mois. 6 plans ont été mis en œuvre durant cette délégation.

1. Plan d'attribution d'actions gratuites pour les dirigeants appelé Attribution du 6 janvier 2009 :

Ce plan a été voté par le Conseil d'Administration du 6 janvier 2009 pour les dirigeants d'Europlasma à concurrence de 543 000 actions. Sur ces 543 000 actions attribuées en 2009, 288 888 actions ont été définitivement acquises au terme de la période d'acquisition de deux ans. Les 111 112 actions en période d'acquisition au 31 décembre 2012 ont été perdues par leur bénéficiaire en 2013.

2. Plan d'attribution d'actions gratuites appelé Plan de Fidélité n°2 :

Ce plan a été voté par le Conseil d'Administration du 17 avril 2009. Sur le même principe que le plan de Fidélité n°1, il permettait d'allouer des actions gratuites à tout nouveau salarié et aux salariés changeant de catégorie professionnelle.

91 000 actions ont été allouées au titre de ce plan dont 61 000 de manière définitive. 30 000 actions ayant été perdues, il ne reste plus d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2014.

3. Plan d'attribution d'actions gratuites appelé Attribution du 17 avril 2009 :

Ce plan, voté par le Conseil d'Administration du 17 avril 2009, avait pour but d'allouer des actions aux salariés sur des objectifs à réaliser au cours de l'année 2009, à concurrence de 70 000 actions. Au cours de l'exercice 2011, 55 100 actions avaient été définitivement acquises et il n'y avait plus d'actions en cours d'acquisition depuis le 31 décembre 2011.

4. Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 16 décembre 2010 :

Ce plan a été voté par le Conseil d'Administration du 16/02/2010 et avait pour but d'allouer des actions aux salariés d'Europlasma et de certaines de ses filiales sur l'atteinte d'objectifs sur l'année 2010. Au mois de février 2010, 118 000 actions ont été attribuées dont 58 800 ont été perdues entre 2010 et 2011. Les 59 200 actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2011 ont été définitivement attribuées en 2012. Il n'y a plus d'actions en cours d'acquisition au titre de ce plan depuis le 31 décembre 2012.

5. Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 23 août 2010 :

Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration du 23 août 2010, 40 000 actions ont été attribuées au nouveau Président de la Société au titre de sa prise de fonctions. La période d'acquisition est de 4 ans en raison de la non résidence fiscale en France du Président. Ces 40 000 actions ont été attribuées définitivement en 2014.

6. Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 27 avril 2011 :

Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration du 27 avril 2011, 11 500 actions ont été attribuées dont 7 500 au Directeur Général Délégué au titre de ses fonctions et 4 000 à un salarié sur critères de performance. Ces 11 500 actions ont été attribuées définitivement en 2013.

Troisième délégation accordée par décisions de l'Assemblée Générale du 21 juin 2011

L'Assemblée Générale du 21 juin 2011 a, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, autorisé l'attribution d'actions ordinaires de la société à émettre, au profit :

des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration (5 octobre 2011) à savoir 1 565 603 actions. La durée de validité de cette délégation est également de 38 mois.

Huit plans ont été mis en œuvre.

1. Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 5 octobre 2011 :

Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration du 5 octobre 2011, 40 000 actions ont été attribuées au Président de la Société au titre de ses fonctions. La période d'acquisition est de 4 ans en raison de la non-résidence fiscale en France du Président. Il a été également attribué 6 800 actions à des salariés dont 6 000 ont été définitivement attribuées en 2013 aux termes d'une période d'acquisition de 2 ans. Les 40 000 actions attribuées au Président sont toujours en période d'acquisition au 31 décembre 2014.

2. Plan d'attribution d'actions gratuites appelé Plan de Fidélité n°3 :

Ce plan, conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 5 octobre 2011, permettait d'attribuer gratuitement des actions aux salariés présents le 1er avril 2011 mais également à tous nouveaux salariés embauchés à l'issue de la période d'essai pendant la délégation et aux salariés faisant l'objet de changement de catégorie professionnelle.

Au 31 décembre 2014, il a été attribué en cumul 109 000 actions au titre de ce plan, dont 36 000 actions en 2014. Sur les 109 000 actions attribuées au total, 31 000 ont été perdues et 38 000 définitivement attribuées, soit un solde de 40 000 actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2014.

3. Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 20 mars 2012 :

Ce plan a été voté par le Conseil d'Administration du 20 mars 2012 et avait pour but d'allouer des actions aux salariés d'Eurolasma et de certaines de ses filiales sur l'atteinte d'objectifs sur l'année 2011. 41 000 actions ont été attribuées dont 6 500 ont été perdues au 31 décembre 2014. 34 500 actions ont été définitivement attribuées. Il ne reste aucune action en cours d'acquisition au titre de ce plan au 31 décembre 2014.

4. Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 19 juin 2012 :

Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration du 19 juin 2012, 30 000 actions ont été attribuées au Président de la Société sur l'atteinte d'objectifs. La période d'acquisition est de 4 ans en raison de la non résidence fiscale en France du Président.

5. Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 12 septembre 2012 :

Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration du 12 septembre 2012, 40 000 actions ont été attribuées au Président de la Société au titre de ses fonctions. La période d'acquisition est de 4 ans en raison de la non résidence fiscale en France du Président.

6. Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 30 janvier 2013 :

Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration du 30 janvier 2013, 3 000 actions ont été attribuées sur objectif 2012, dont 250 ont été perdues. Il reste ainsi 2 750 actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2014.

7. Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 18 septembre 2013 :

Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration du 18 septembre 2013, 65 000 actions ont été attribuées au Président de la Société au titre de ses fonctions. La période d'acquisition est de 4 ans en raison de la non résidence fiscale en France du Président.

8. Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 28 janvier 2014 :

Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration des 23 décembre 2013 et 28 janvier 2014, 200 000 actions ont été attribuées au Président de la Société au titre de ses fonctions, 100 000 actions ont été attribuées à M. François Marchal au titre de ses fonctions de DG et 92 130 actions à M. Jean-Eric Petit au titre de ses fonctions de DG. La période d'acquisition est respectivement de 4 ans en raison de la non résidence fiscale en France du Président et de M. François Marchal et de 2 ans pour M. Jean-Eric Petit.

3.8.7 Subventions

Eurolasma bénéficie de différentes subventions d'investissements dans le cadre de ses projets de R&D. Les subventions d'investissements ne sont enregistrées en capitaux propres qu'en l'absence de conditions suspensives. Elles ne sont par ailleurs pas comptabilisées immédiatement en produits mais étalées au rythme de l'amortissement des dépenses correspondantes immobilisées.

	Durée d'amo des dépenses activées (années)	Aide accordée	QP virée au résultat 2014-12	QP virée au résultat < 2014	Solde restant à virer au résultat
Subvention projet ULCOS	7	94	4	84	6
Subvention projet GALACSY	5	107	19	88	0
Subvention projet TURBOPLASMA	7	454	65	81	308
Subvention projet SESCO	5	99	23	0	76
Subvention projet KIWI	7	278	21	18	242
Total		1 031	131	271	632

3.9 Autres fonds propres

Les autres fonds propres sont constitués d'avances remboursables reçues de la part de BPI France (OSEO Innovation) dans le cadre d'aides à l'innovation pour la réalisation de programmes liés aux projets Galacsy®, Turboplasma® et KiWi. Leur détail est présenté ci-après.

	31/12/2013	Avances reçues	Avances remboursées	31/12/2014
Avance conditionnée projet Galacsy	47	0	-47	0
Avance conditionnée projet Turboplasma	675		-175	500
Avance conditionnée projet KiWi	480	0	0	480
Total	1 202	0	-222	980

	Échéances			
	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans	Total
Avance conditionnée projet Galacsy	0	0	0	0
Avance conditionnée projet Turboplasma	200	300	0	500
Avance conditionnée projet KiWi	0	240	240	480
Total	200	540	240	980

3.10 Provisions

3.10.1 Provisions pour risques

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au-moins équivalente attendue.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Au 31 décembre 2014, les provisions pour risques s'élèvent à 916k€ dont

- 65 K€ correspondant aux pénalités liées aux moratoires obtenus en 2013 et
- 851 k€ correspondant à une nouvelle provision destinée à couvrir l'engagement de rémunération en actions gratuites du Directeur Général du Groupe Europlasma. Le Conseil d'Administration n'ayant plus à sa disposition suffisamment de délégation pour

honorer les termes contractuels du contrat de mandat, il a été comptabilisé une provision couvrant selon la meilleure estimation de la direction le coût pour la société de cet engagement si l'Assemblée Générale ne lui accordait pas sa délégation pour attribuer des actions gratuites.

3.10.2 Provisions pour garanties

Une provision est comptabilisée pour couvrir le risque de mise en œuvre de la garantie offerte par Europlasma à ses clients sur les installations de torches (durée de la garantie prévue contractuellement sur 1 à 3 ans en fonction des installations). Le risque est estimé sur la base d'une analyse des principales composantes de chaque installation, en tenant compte pour chaque installation, de la durée des garanties fournisseurs et constructeur, d'un taux de risque quant à la survenance d'un sinistre. Ce risque est exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires et la provision est constituée au fur et à mesure de l'avancement des projets. Ces provisions seront conservées sur la durée de la couverture de la garantie et reprises en fonction de leur utilisation effective.

Au 31 décembre 2014, la provision s'élève à 213 K€ (31 décembre 2013 : 251 K€). La diminution s'explique par la reprise sans contrepartie de la provision liée au contrat de vente du Turboplasma à CHO Power dont la période de garantie s'est achevée le 1^{er} janvier 2014.

3.10.3 Provisions pour pensions et obligations similaires

Les indemnités de fin de carrière sont comptabilisées au passif du bilan.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées. Cette méthode consiste à :

- évaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs ;
- proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle.
- Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

L'engagement s'élève à 41 K€ au 31 décembre 2014 (31 décembre 2013 : 24 K€).

Cette évaluation a été effectuée avec les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.49 % (31 décembre 2013 : 3,17%)
- Revalorisation des salaires : décroissance moyenne (31 décembre 2013 : idem)
- Charges sociales patronales : 47% (31 décembre 2013 : idem)
- Contribution employeur : 50% (31 décembre 2013 : idem)
- Droits conventionnels : Métallurgie (accords nationaux -21 juin 2010- ouvriers, ETAM, ingénieurs et cadres) non adhérentes (31 décembre 2013 : idem)
- Turnover : fort (31 décembre 2013 : idem)
- Probabilité de survie : table de mortalité INSEE 2013 (31 décembre 2013 : table INSEE 2012)
- Ventilation des départs à la retraite : départ volontaire (31 décembre 2013 : idem)
- Âge de départ en retraite : 60-67 ans (31 décembre 2013 : idem)

3.11 Dettes

Les dettes correspondent aux passifs certains dont l'échéance et le montant sont fixés de façon précise et sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les dettes sont maintenues en comptabilité tant que l'obligation correspondante n'est pas éteinte légalement.

Il n'y a plus de dettes financières au 31 décembre 2014. Elles ont été intégralement remboursées. Au 31 décembre 2013, le solde est essentiellement composé de la dette envers CHO Power (1 106 K€).

Les avances et acomptes reçus sur commandes sont restés stables à 130 k€ au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2014, les dettes diverses s'élèvent à 1 820 K€ (31 décembre 2013 : 3 488 K€) et sont composées pour 973 K€ de dettes fournisseurs et comptes rattachés (31 décembre 2013 : 1 749 K€), pour 846 K€ de dettes fiscales et sociales (31 décembre 2013 : 718 K€), pour 1 K€ de dettes en compte courant envers les filiales (31 décembre 2013 : 1 082 K€).

L'état des échéances des dettes au 31 décembre 2014 est donné en note 5.7.3.

3.12 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent aux produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations et fournitures afférentes aient été effectuées ou fournies.

3.13 Soldes en devises

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

4 Notes relatives au compte de résultat

4.1 Chiffre d'affaires

Opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice

Les principaux contrats de la société ont une exécution qui s'étend sur au moins deux périodes comptables. A ce titre, la société a opté pour la mise en œuvre de la comptabilisation des produits et des charges à l'avancement. Le calcul du pourcentage d'avancement est effectué sur la base des coûts complets.

Une provision est constituée lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif. Le montant provisionné correspond à la perte globale, sous déduction des pertes éventuellement constatées. Au 31 décembre 2014, aucune provision n'a été dotée (31 décembre 2013 : idem).

La ventilation du chiffre d'affaires net est présentée dans le tableau ci-après :

	2014			2013		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes de produits finis	50	7	57	364	1 494	1 858
RRR accordés sur ventes de PF					-8	-8
Production vendue de biens	50	7	57	364	1 486	1 850
Produits des activités annexes	711	60	771	983	98	1 081
Autres prestations de services						0
Production vendue de services	711	60	771	983	98	1 081
Chiffre d'affaires net	761	67	828	1 347	1 584	2 931

4.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation de l'exercice 2014 s'élèvent à 217 K€ (2013 : 565 K€). Ils sont essentiellement constitués de la production immobilisée de 156 K€ sur le programme KiWi notamment (2013 : 575 K€) et d'une reprise de provision pour garantie de 40 k€ sans contrepartie.

4.3 Résultat financier

Libellé	2014	2013
Dividendes	417	
Revenus sur créances financières	56	117
Reprises sur provisions financières	1	18140
Gains de change		1
Intérêts des certificats de dépôt	3	1
Produits financiers	477	18259
Intérêts sur emprunts	-183	-189
Dotation aux provisions financières	-19 297	-25 954
Autres charges financières	-1 088	
Charges financières	-20 568	-26 143
Résultat financier	-20 091	-7 884

Les produits financiers sont principalement impactés par les dividendes versés par la société FIG à hauteur de 417 k€. Les revenus sur créances financières sont constitués des intérêts sur les comptes courants des filiales pour 56 K€ (2013 : 117 K€).

Les charges financières de la période s'élèvent à 20 568 K€, en raison notamment des provisions pour dépréciation des titres de participation (19 927 K€) dotées en fin d'exercice, en lien avec la reprise des provisions sur créances rattachées (cf section 3.3 Immobilisations financières). Les charges financières sont également impactées pour 1 088 K€ par les bonus d'accélération liés aux prêts relais de l'été 2014 (cf section 1.1)

4.4 Résultat exceptionnel

Libellé	2014	2013
Autres produits exceptionnels sur opé gestion	2	75
Produits de cession des éléments d'actif cédés		0
Quote-part des subv. d'investissement	132	124
Autres produits exceptionnels sur opé capital	63	12
Produits exceptionnels	197	211
Pénalités et amendes		0
Autres charges exceptionnelles sur opé gestion	-4	0
Val. comptable des éléments d'actif cédés	-23	-21
Autres charges exceptionnelles sur opé capital	-79	-60
Charges exceptionnelles	-106	-81
Résultat exceptionnel	91	130

Les produits exceptionnels de l'exercice 2014 sont essentiellement constitués des quotes-parts des subventions d'investissements Ulcos, Galacsy®, ANR et Kiwi virées au résultat pour 132 K€ (2013 : 124 K€) ainsi que des bonis liés aux cessions d'actions propres pour 63 k€.

Les charges exceptionnelles de la période correspondent principalement aux malis de cessions d'actions propres avec 79 K€ (2013 : 60 K€).

4.5 Impôts sur les bénéfices

Le poste Impôts sur les bénéfices est intégralement constitué du Crédit Impôt Recherche comptabilisé au titre de l'exercice (2013 : idem).

4.6 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaieur à la date de l'opération.

5 Autres informations

5.1 Evénements postérieurs à la clôture

Emission de BSA Europlasma au profit de CHO Morcenx et souscription

Par décision du 17 mars 2015, prise en exécution de la délégation de pouvoirs consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} septembre 2014 (13eme résolution), le Conseil d'Administration a fixé du 25 mars au 15 avril 2015 la période de souscription des 350.000 BSA BLFA2014 émis au profit de CHO Morcenx. La période de souscription a été clôturée par anticipation le 25 mars 2015, date de la souscription de l'intégralité des bons émis et du versement du prix de souscription correspondant par CHO Morcenx.

Développement commercial - Vente d'études

Conformément à la stratégie de la société établie début 2014, les équipes ont entrepris des efforts de sensibilisation des industriels aux propriétés des torches à plasma, et des avantages significatifs qu'ils sont susceptibles d'en retirer. Outre leurs conséquences positives sur le volume d'affaires, ces efforts génèrent une double diversification pour Europlasma, sectorielle et géographique.

La vente d'études d'ingénierie, étape indispensable à la validation d'un procédé industriel innovant basé sur les propriétés des torches à plasma, et donc préliminaire à la fourniture de systèmes, se poursuit. Une nouvelle commande a été enregistrée en mars 2015 auprès d'un client Européen.

Signature d'un contrat avec un industriel Chinois

Europlasma a signé avec une société industrielle chinoise un contrat pour la fourniture d'ingénierie et d'équipements d'une unité de vitrification de cendres volantes issues de l'incinération d'ordures ménagères. Le nom du client et le montant du contrat ne peuvent pas être divulgués à ce stade, en respect des engagements réciproques de confidentialité. Cette unité plasma d'une capacité de 30 tonnes/jour sera installée dans la province de Guangdong, la plus peuplée de la République populaire de Chine, et livrée début 2016. L'usine d'incinération ainsi équipée sera la première installation chinoise capable de neutraliser et valoriser ses cendres volantes, en réponse aux attentes du gouvernement chinois relatives à la protection de l'environnement.

Contrat KNPP (Kozloduy Nuclear Power Plant)

Suite à de nombreux reports, le projet se poursuit désormais conformément au planning révisé. Un nouvel avenant prévoyant un complément de prix est en discussion afin de tenir compte des prestations complémentaires (dont garantie, assurances, etc..) qui seront fournies par Europlasma suite au retard de l'installation du fait du client. Le réassemblage de l'installation de vitrification de déchets faiblement radioactifs, par les équipes d'Europlasma, est prévu fin 2015, pour une mise en service industrielle début 2017.

Programme R&D KIWI

Après la suspension des activités sur le pilote Kiwi au cours de l'année 2014, il a été décidé de repositionner cet outil unique en Europe. Le site pourra être utilisé pour les besoins de CHO Power afin de lancer quelques études d'optimisation des équipements et du procédé de production à partir des déchets de nature diverse (Waste To Energy). Il sera également mis à disposition d'industriels afin de développer ou valider de nouveaux procédés. Ces prestations pourront se faire en partenariat ou comme de simples prestations de services.

5.2 Engagements financiers

5.2.1 Engagements donnés

Avals, cautions et garanties

EUROPLASMA s'est portée caution dès 2003 pour le compte de sa filiale INERTAM auprès de la Préfecture des Landes à hauteur de 1 000 K€ pour garantir le risque de remise en état du site.

Le conseil d'administration du 24 septembre 2004 a autorisé EUROPLASMA à se porter caution solidaire d'INERTAM en garantie des engagements de cette dernière à l'égard d'un fournisseur à concurrence de 30 K€.

Europlasma a émis 2 cautions bancaires en faveur de l'un de ses clients (contrat à long terme) au cours de l'exercice 2010, dont une caution de bonne fin de 519 K€ courant jusqu'au 7 avril 2018 et une caution de restitution d'acompte de 117 K€ courant jusqu'au 7 avril 2016. En raison du décalage dans l'exécution du contrat demandé par le client, le terme et le montant de ces garanties ayant été renégociés fin 2013. Deux comptes de portefeuille de titres de montants équivalents ont été gagés au profit d'HSBC en garantie de ces cautions bancaires.

EUROPLASMA s'est portée caution pour le compte de sa filiale CHO Power au bénéfice de la société CHO Morcenx à hauteur de 2 500 K€ pour garantir les risques de délai et de performances attachés au contrat de construction de l'usine (contrat EPC Engineering Procurement & Construction). Cette caution expirera à la délivrance du certificat de mise en service définitive de la centrale électrique par CHO Morcenx mais sera remplacée par une caution du même montant concernant le contrat d'exploitation et maintenance de l'usine (contrat O&M Operations & Maintenance). Cette caution a été portée à 3 371 K€ fin décembre 2014 suite aux renégociations.

Droit individuel à la formation

Les droits acquis par les salariés au 31 décembre 2014 s'élèvent à 1 300 heures (31 décembre 2013 : 1 256 heures).

Actions attribuées gratuitement en période d'acquisition

612 380 actions attribuées gratuitement sont en période d'acquisition (cf. note 3.8.6 Plans d'attribution gratuite d'actions)

Crédit-bail

Il n'y a aucun contrat de crédit-bail en cours à la clôture de l'exercice.

5.2.2 Engagements reçus

EUROPLASMA a accordé le 29 décembre 2006 un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune à hauteur de 1 800 K€ à sa filiale INERTAM. Le retour à meilleure fortune est constitué par :

- la réalisation de deux exercices sociaux consécutifs ayant un résultat bénéficiaire ;
- des capitaux propres atteignant au moins le montant du capital social.

Ces conditions ne sont pas remplies au 31 décembre 2014.

5.3 Réconciliation des postes de bilan et compte de résultat avec les entreprises liées

Créances	31/12/2014
Créances rattachées à des participations	22 562
Clients et comptes rattachés	1 370
Autres créances	14
TOTAL	23 946

Dettes	31/12/2014
Dettes financières	0
Fournisseurs et comptes rattachés	279
Autres dettes	1
TOTAL	280

Produits	31/12/2014
Produits d'exploitation	723
Produits financiers	56
TOTAL	779

Charges	31/12/2014
Charges d'exploitation	187
Charges financières	66
TOTAL	253

5.4 Transactions significatives qui n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché avec des parties liées

Il n'y a pas eu de transactions significatives en dehors des conditions normales de marché avec des parties liées autres qu'avec les filiales détenues en totalité, l'information sur les transactions avec ces dernières étant disponible dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

5.5 Effectifs

L'effectif moyen sur l'exercice est de 18 salariés (2013 : 20).

5.6 Rémunération des organes d'administration et de direction

Les rémunérations versées en 2014 par Europlasma aux membres des organes d'administration et de direction au titre de leurs mandats sociaux sont les suivantes :

Conseil d'Administration hors fonctions de Direction

- 70 K€ de jetons de présence bruts
- 6 K€ de salaires bruts

Direction

- 202 K€ de salaires et indemnités bruts
- 10 K€ de jetons de présence bruts

5.7 Informations diverses

5.7.1 Variation des immobilisations et des amortissements

Le tableau ci-après présente les variations des valeurs brutes des immobilisations :

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	771		620
Autres immobilisations incorporelles	1 847		147
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 618		766
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	310		
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	5 034		
Installations générales, agencements et divers	63		36
Matériel de transport	31		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	130		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	400		
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	5 968		36
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	36 336		12
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 883		20 731
TOTAL immobilisations financières :	38 218		20 743
TOTAL GÉNÉRAL	46 804		21 545

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			1 390	
Autres immobilisations incorporelles	611		1 383	
TOTAL immobilisations incorporelles :	611		2 773	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			310	
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			5 034	
Inst. générales, agencements et divers		52	47	
Matériel de transport		10	21	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			130	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			400	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		62	5 941	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			36 348	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			22 614	
TOTAL immobilisations financières :			58 961	
TOTAL GÉNÉRAL	611	62	67 676	

Le tableau ci-après présente les variations des amortissements des immobilisations :

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	506	206		712
Autres immobilisations incorporelles	1 208	30		1 238
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 714	236		1 950
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	43	31		74
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	2 173	551		2 724
Inst. générales, agencements et divers	34	26	52	9
Matériel de transport	31		10	21
Mat. de bureau, informatique et mobil.	118	5		122
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	2 399	612	62	2 949
TOTAL GÉNÉRAL	4 113	848	62	4 899

5.7.2 Etat des provisions

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées après le 1.1.1992 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	251 65 24	0 20 851	38 2	213 65 41 851
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	340	871	40	1 170
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	300 32 630 187 21	1 077 3 185 16 112	13 1	1 377 35 815 16 112 174 20
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	33 138	20 374	14	53 498
TOTAL GÉNÉRAL	33 477	21 245	54	54 668

5.7.3 Etat des échéances des créances et des dettes

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	22 562		22 562
Prêts	17		17
Autres immobilisations financières	37	18	20
TOTAL de l'actif immobilisé :	22 617	18	22 599
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	2 167	2 167	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6	6	
État - Impôts sur les bénéfices	119	119	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	540	540	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	25	25	
Groupe et associés	286	286	
Débiteurs divers	72	52	20
TOTAL de l'actif circulant :	3 215	3 195	20
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	89	89	
TOTAL GÉNÉRAL	25 922	3 302	22 619

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	0	0		
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	973	973		
Personnel et comptes rattachés	195	195		
Sécurité sociale et autres organismes	432	366	65	
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	203	203		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	17	17		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	1	1		
Autres dettes	130		130	
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	1 950	1 755	195	

5.7.4 Etat des produits à recevoir

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	1 952
Personnel	
Organismes sociaux	
État	25
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	7
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	1 984

5.7.5 Etat des charges à payer

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	540
Dettes fiscales et sociales	309
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	849

5.7.6 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Néant.

5.7.7 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Accroissements de la dette future d'impôt (en K€)	Montant
Provisions réglementées : - Amortissements dérogatoires - Provisions pour hausse des prix - Provisions pour fluctuations des cours Autres	
Total	0

Allègements de la dette future d'impôt (en K€)	Montant
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation : - Provisions pour IFC - Provisions pour dépréciation des titres de participation et créances rattachées aux participations Autres	41 51 927 2
Total	51 970

Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	22 126
Moins-values à long terme	
Total	22 126